

COMITE SYNDICAL N°38

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni le 3 octobre 2025 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de votants : 28

Date de convocation : 19 septembre 2025
 Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTE S DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X		LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X		BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X		MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE		X	QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES		X	CHANTEUX SOLVEIG		X	
	DANNACHER MICHELE	X					
	BIGOT AGNES	X		MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X		FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X	KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY	X		CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X	AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X		PARNAUD GILBERT		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL		X	BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE		X	ROZIER JOELLE	X		
	CHEVALIER BERNARD	X		MAUGE LIONEL			X
	RABUEL CLAUDE		X	LAURENT MICHELE	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN		X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X	X	LUCENET THIERRY	X		
	VIOT DOMINIQUE	X		RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X		VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	POUVOIR M. REIGNIER						
	LABALME RICHARD		X	MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X		FONTAN CORINE			X
	BEGUET CHRISTIAN	X		DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI		X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X		HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X		PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X		MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY		X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X		MULLER ERIC		X	

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Romain Cottey est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N° 37 DU COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2025

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

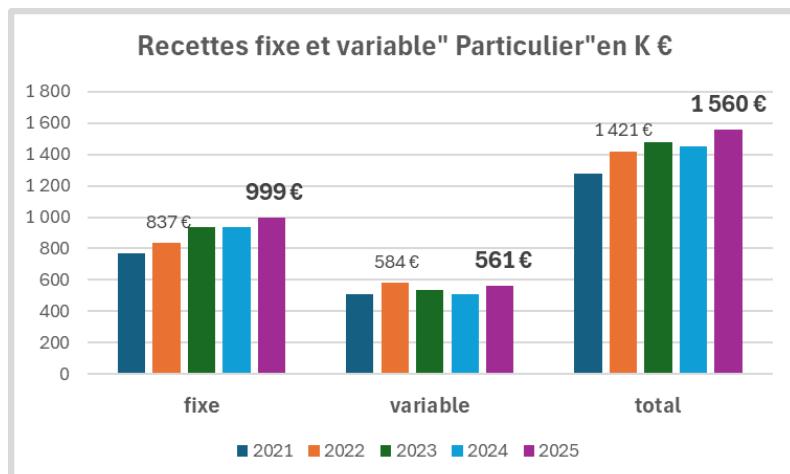
3. ANALYSE DE LA FACTURATION 1^{ER} SEMESTRE 2025

M. Ferré expose les éléments de la facturation du 1^{er} semestre 2025.

Il rappelle les augmentations des tarifs des dernières années :

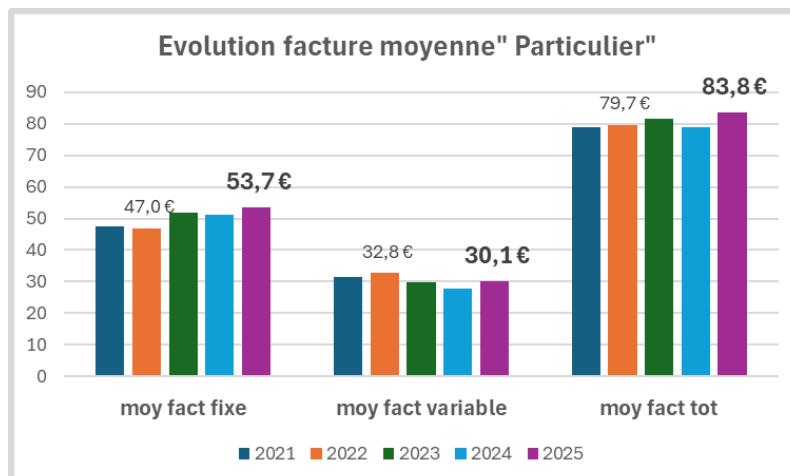
	2022	2023	2024	2025
année	2,80%	6,50%	4,50%	7%
cumul		9,50%	14,40%	22%

M. Ferré explique que la part des recettes fixe augmente de plus en plus et que la part incitative s'amoindri.

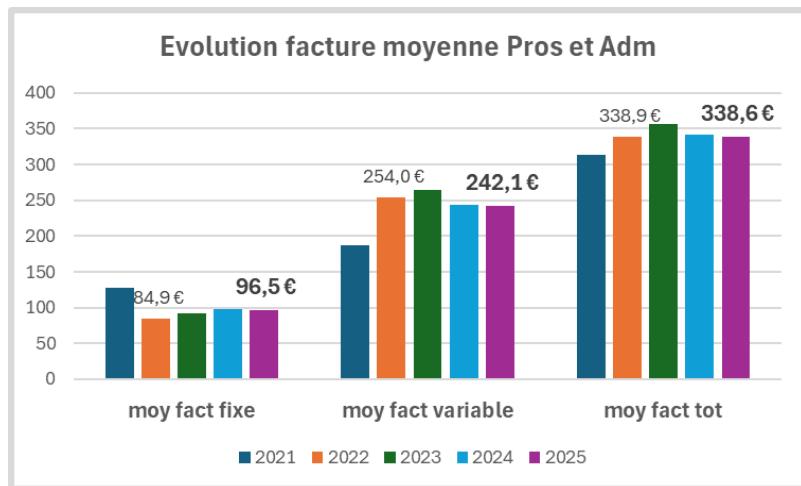


Malgré une augmentation des recettes de la Redevance Incitative, la facturation moyenne des usagers a peu évolué.

Pour les particuliers :



Pour les professionnels et administrations :



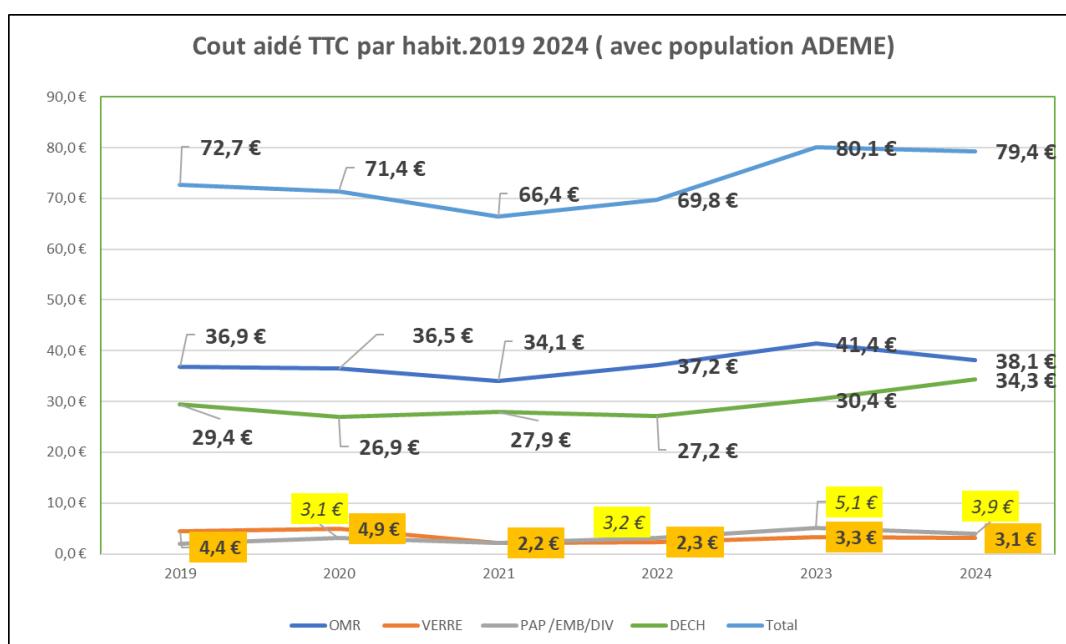
On note des dérives des usagers avec notamment des déchets nomades sur les territoires limitrophes en TEOM. M. Lux souligne qu'une harmonisation des tarifications est nécessaire sur les territoires voisins. M. Viot suggère que le Sytraival devrait établir une facturation plus favorable aux collectivités en Redevance Incitative.

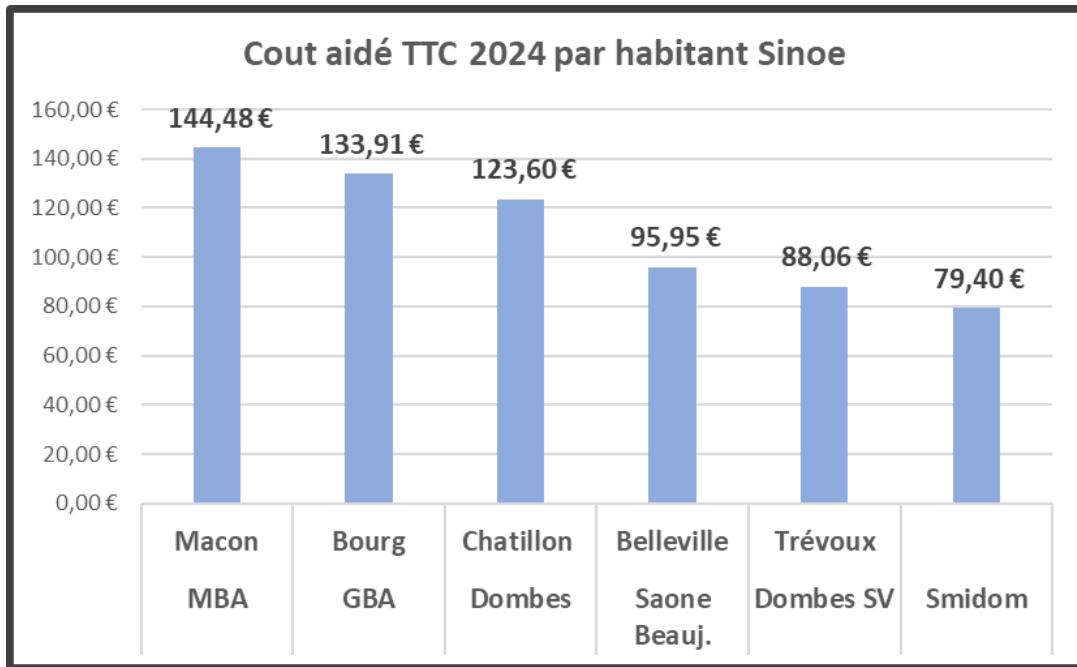
M. Ferré indique qu'une campagne de phoning a été lancée afin de comprendre le fonctionnement des ménages qui n'effectuent aucun dépôt.

4. PRESENTATION DE LA MATRICE COMPTA-COUT 2024

Pour répondre aux attentes des habitants en termes de performance environnementale et de maîtrise de la fiscalité locale, l'ADEME met la priorité sur l'évaluation des coûts des déchets et l'optimisation des services. La matrice des coûts est l'outil d'évaluation du dispositif de suivi et de pilotage des coûts du service public de gestion des déchets (SPGD) des collectivités en France.

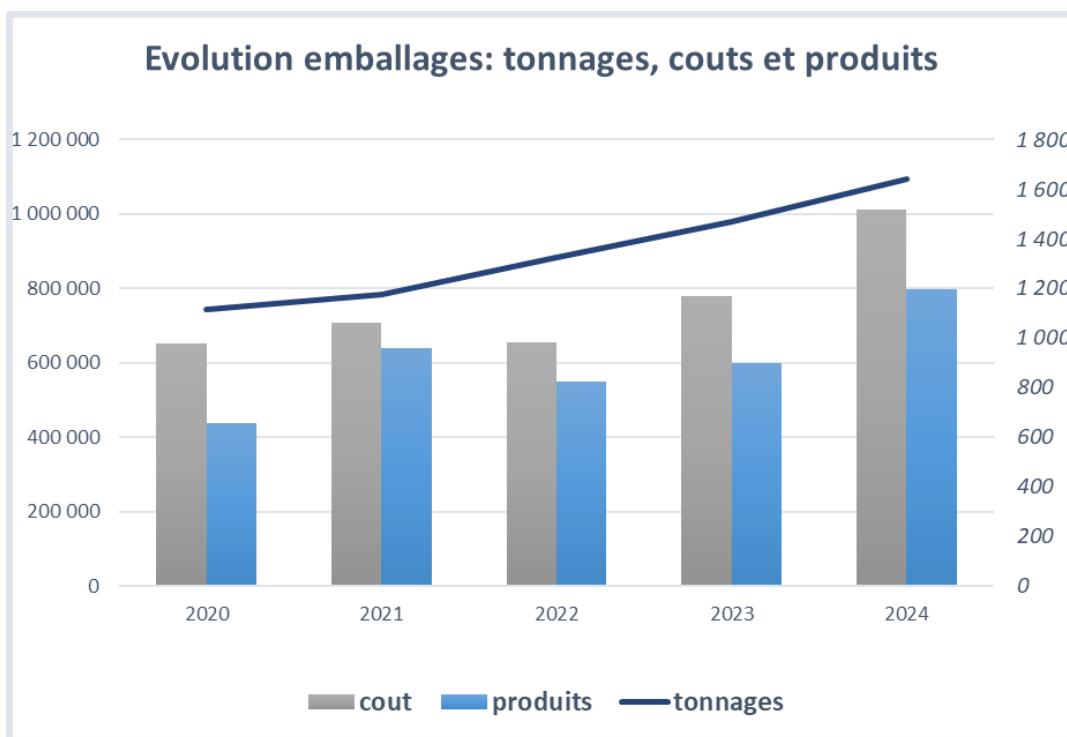
Monsieur Ferré présente des extraits de cette base de données nationale sur les différents flux.





Le Smidom a un coût aidé par habitant de l'ordre de 79.40€ correspondant au coût restant à la charge de la collectivité (charges – recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), qui doit être financé par la Redevance Incitative.

On note que le Smidom maîtrise ses coûts par rapport aux collectivités voisines, malgré une évolution importante du flux emballage.



5. POINT SUR L'ACTIVITE

Les tendances des tonnages 2025 sont exposées et comparées à l'année 2024.

On constate une baisse des tonnages ordures ménagères résiduelles (OMR) de l'ordre de 8% mais une hausse des emballages de +3% sur les mêmes périodes.

M. Ferré indique que la baisse des OMR est constante mais lente.

6. POINT SUR LA CAMPAGNE D'ADHESION VOLONTAIRE AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES ORDURES MENAGERES

M. Ferré rappelle aux membres du comité syndical l'importance de l'implication de la commune dans la mise en place des colonnes d'apports volontaires. Un bilan est dressé.

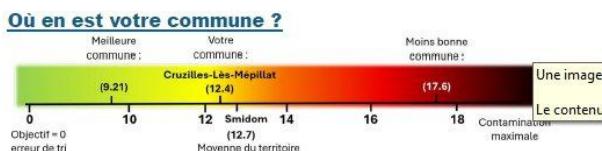
	GARNERANS	ST DIDIER	CHALEINS	GRIEGES	CRUZILLES	Total
DATE DU COURRIER	16/17 novembre 2024	07-mars-25	07-mars-25	07-mars-25	10/15 avril 2025	
COURRIERS ENVOYES	247	400	88	74	428	1237
DEPOSANTS AU 10 AVRIL 2025	37	19	2	2		60
POURCENTAGE	14,98%	4,75%	2,27%	2,70%		
DEPOSANTS AU 15 JUILLET 2025	37	34	11	7	26	115
POURCENTAGE	14,98%	8,50%	12,50%	9,46%	6,07%	9,3%

Il est important que les élus portent le projet lors du passage en point d'apport volontaire au sein des communes. M. Romain Cottet témoigne de la mise en place des PAV OMR sur l'intégralité de la commune de Peyzieux. Il indique qu'il faut communiquer auprès des usagers et répondre à leurs questionnements lors de réunions publiques pour avoir une adhésion totale.

7. COMMUNICATION SUR LES TAUX DE REFUS EMBALLAGES

Les taux de refus impactent considérablement le Smidom. M. Ferré présente une nouvelle action de communication mise en place sur le territoire. En effet, une communication émise de la commune est plus remarquée par les habitants. Pour cela Audrey Dussauge, chargée de prévention rencontre actuellement les communes afin de trouver des solutions de communications et de diffusions pour prévenir les erreurs de tri.

Les erreurs de tri coûtent 300 000€/an aux habitants du territoire du Smidom !



Un teaser avec le score de pollution et une carte des PAV détaillé par commune est à disposition des communes sur le site du Smidom.

Réduire les erreurs de tri, l'enjeu essentiel de notre territoire

La collecte des emballages se fait via des PAV (Points d'Apport Volontaire) afin d'assurer leur valorisation. Trop d'erreurs de tri se retrouvent dans les colonnes perturbant le recyclage et entraînant un surcoût de traitement de 300 000 €/an (soit environ 15€ par foyer).

Une solution innovante : la caméra Lixo

Le SMIDOM a équipé son camion de collecte des emballages d'une caméra intelligente Lixo. Grâce à l'IA (intelligence artificielle), elle détecte en temps réel les erreurs de tri dans les colonnes et permet ainsi d'évaluer la qualité du tri par commune et par PAV.

Une carte pour mieux comprendre la qualité du tri de votre commune.

La carte suivante, présente les différents PAV emballages en incluant : le score moyen de contamination (somme des erreurs de tri) par PAV ainsi que le détail de ces erreurs au premier semestre 2025 et une image illustrative.



Le score moyen de contamination reflète le nombre et la gravité des erreurs observées lors du ramassage des colonnes emballages. Plus ce score est bas, mieux les déchets sont triés. Au 1er semestre 2025, le score moyen du SMIDOM est de 12,7. À titre de comparaison, les meilleures communes affichent des scores inférieurs à 10.

Une réflexion sur les emplacements des points d'apports volontaires est également menée afin de réduire les taux de refus.

8. REPRISE EN REGIE DE LA COLLECTE DU FLUX VERRE ET PAPIER,

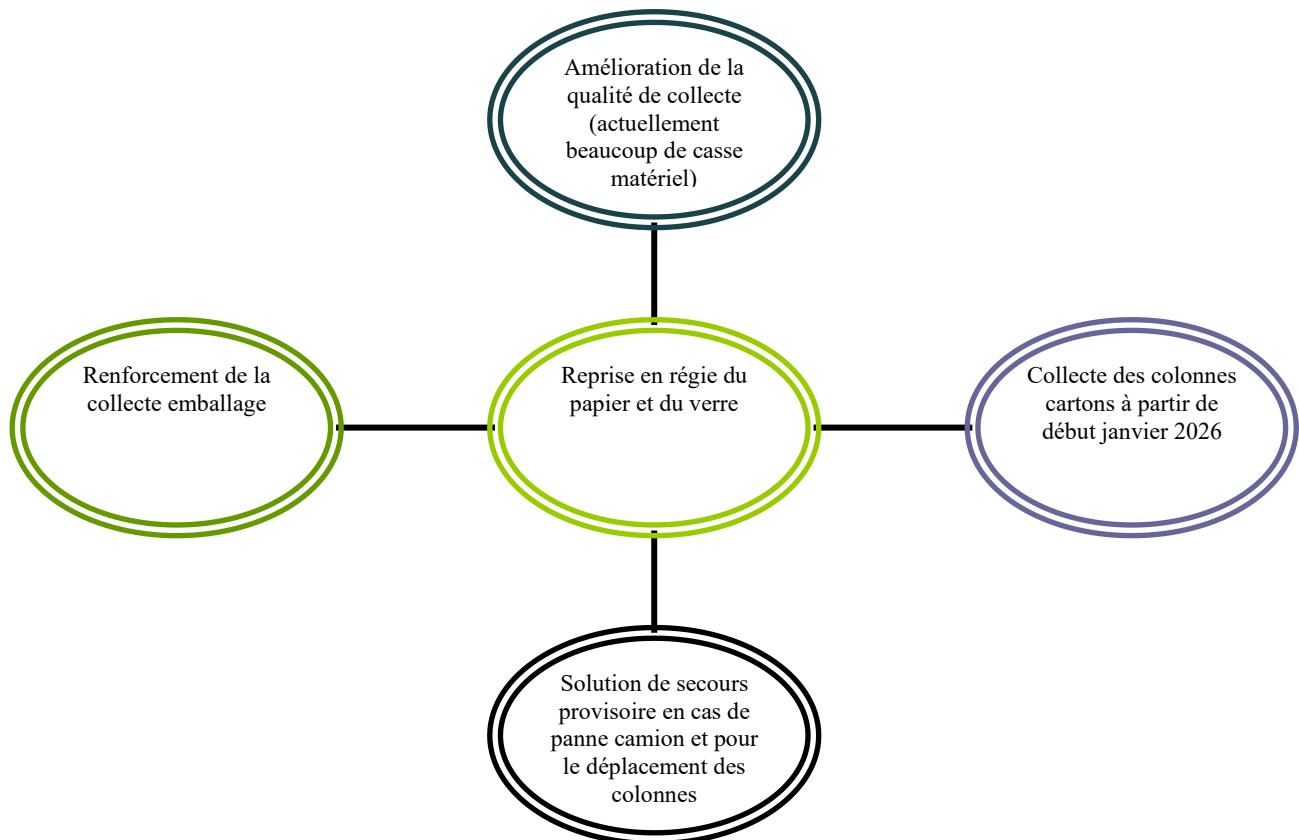
Afin d'améliorer la qualité de la collecte du papier et du verre le Smidom souhaite reprendre en régie la collecte des flux verre et papier. Cela permettrait également d'assurer la future collecte des colonnes cartons et de renforcer la collecte des emballages. Ce changement ne peut avoir lieu sans un certain nombre de moyens :

- LOCATION D'UNE EVOLVRAC
- EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR GRUTIER

Le coût actuel de la collecte verre et papier s'élève à 172 280€. Après avoir étudié les différents coûts relatifs à la reprise en régie, on note une différence de 30 000€.

Bilan régie	Cout unitaire ttc	Quantité	Total
Location véhicule			69 624 €
Carburant			45 677 €
Personnel	35 000 €	1,2	42 000 €
Quai transfert Verre	10 €	1 900	18 430 €
Quai transfert Papier	31 €	590	17 995 €
Assurances			2 000 €
Pneus			5 000 €
			200 726 €

Cependant cela permettrait d'avoir plusieurs leviers pour le Smidom :



Après questionnement, les délégués sont favorables à une reprise en régie de la collecte papier et verre.

9. RAPPORT D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL, DELIBERATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU TELETRAVAIL,

Un agent du Smidom a été victime d'un accident du travail au mois de mai dernier. La structure a fait l'objet d'une visite de l'inspecteur en santé et sécurité au travail du Centre de gestion. Le rapport de cette visite fait état de 26 observations/recommandations à mettre en place :

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES :

- Document Unique
- Registre de Santé et sécurité au travail
- Registre des dangers graves et imminents
- Registre d'alerte en matière de santé publique
- Règlement intérieur
- Affichage réglementaire

FORMATION :

- Utilisation des équipements
- Utilisation des EPI
- Agents chimiques et biologiques
- Bruit
- Manutention
- Premier secours et incendie
- Électricité

LOCAUX/ORGANISATION DES COLLECTES :

- Organisation des collectes : Fin du fini parti, pratique à risques
- Circulation sur le site
- Recouvrir la fosse atelier obsolète
- Placer la cuve dans un local exclusif et ventilé.
- Aménagement des sanitaires, vestiaires respectant le principe « marche en avant ».
- Nettoyer les véhicules de collectes quotidiennement.

M. Ferré indique que plusieurs documents réglementaires ont déjà été mis à jour. Des devis sont en cours pour les aménagements des locaux.

Des EPI seront également fournis aux agents dès novembre afin de respecter la traçabilité des vêtements, leurs lavages et propreté.

De plus la modification du « fini parti » a été validé par une proposition de pointage des heures en « débit-credit » lors du Comité social et Territorial du 12 septembre dernier.

Un élu demande le délai de mise en conformité de ces recommandations.

M. Ferré indique que nous devons faire un point avec le Centre de gestion sous 6 mois.

Plusieurs délibérations seront présentées lors du prochain Comité Syndical.

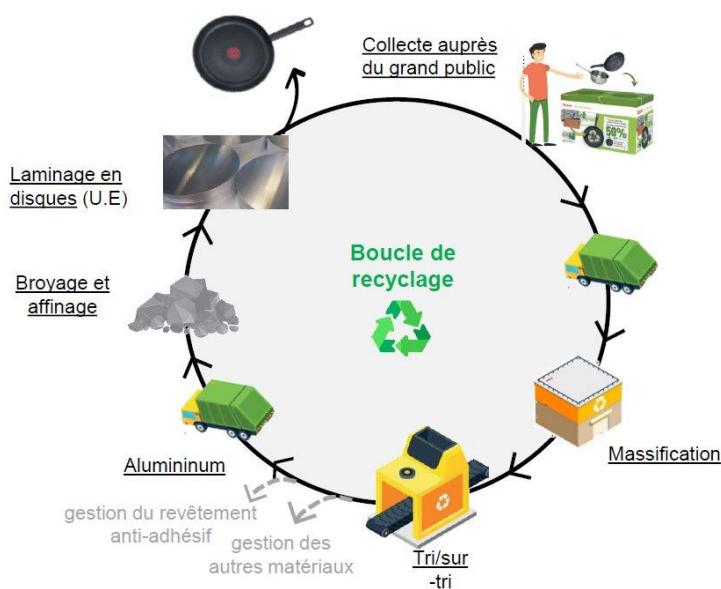
10. LANCEMENT D'UNE FILIERE DE RECYCLAGES DES ARTICLES CULINAIRES USAGES,

Tefal annonce le lancement de la première filière mondiale de collecte et de recyclage des ustensiles de cuisines toutes marques confondues en aluminium, inox, acier, cuivre et fonte.



Le Smidom souhaite conventionner avec le groupe SEB pour la mise en place de cette filière en déchèterie. L'organisme propose une expérimentation d'un an avec une prise en charge des contenants et enlèvements / collecte.

La collecte de ce flux permettra une amélioration du recyclage des matières Teflon et Inox et une meilleure captation des PFAS sur ce type de produit.



Un soutien financier de l'ordre de 1 200€/ an est attribué par déchèterie.

Une communication auprès des usagers est prévue d'ici peu pour une mise en place début novembre de cette nouvelle collecte.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention relative au lancement de l'expérimentation.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer cette convention.

11. MISE EN PLACE CAMERAS VIZZIA

M. Ferré indique que les caméras Vizzia ont été mise en place sur les Communes de Crottet et Guéreins depuis mi-juillet. On note peu de dépôts sauvages depuis l'installation des caméras avec une procédure en cours pour Crottet et quatre pour Guéreins.

Plusieurs élus indiquent leurs intérêts pour bénéficier des caméras lors du changement de communes.

12. DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT DE FINANCEMENT EN CAS DE PROJET LAUREAT CITEO

Dans le cadre de la mise en place de la collecte du carton en point d'apport volontaire sur le territoire, le Smidom souhaite répondre à un appel à projet Citéo afin d'obtenir des subventions.

Le Comité Syndical doit autoriser le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent avec Citéo / Adelphe.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'AUTORISER le Président à signer le contrat de financement en cas de projet Lauréat.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer le contrat de financement.

13. DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE

M. Ferré indique que le Smidom a vendu une Benne à Ordure ménagère 19 tonnes. Ceci afin de mettre en conformité la structure par rapport au volume de charge utile transporté lors des collectes. En parallèle, l'achat d'une BOM 26 tonnes est en cours. La vente de la BOM 19 tonnes n'ayant pas été prévue au budget, une décision modificative est nécessaire afin de rééquilibrer le budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
	X	042	675	57 290,00
X		022		-44 790,00
			Total	12 500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
	X	77	775	12 500,00
			Total	12 500,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
	X	21	2183	57 290,00
			Total	57 290,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
	X	040	2182	57 290,00
			Total	57 290,00

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVRER LA DECISION MODIFICATIVE

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision modificative

14. DELIBERATIONS SUITE A LA CAO DU 19 SEPTEMBRE 2025 : MARCHE BOM 26 TONNES ET MARCHE GRUE

DELIBERATION MARCHE GRUE :

Le Smidom souhaite pérenniser son activité de collecte des emballages légers en régie. Le contrat de location et de maintenance du véhicule de collecte à benne compactrice arrivant à échéance fin décembre. Il convient donc de renouveler le cadre contractuel de ces prestations.

Une procédure passée en appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles R2124-1, R2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Le marché sera conclu pour une durée ferme de deux années à compter de la date de mise à disposition du véhicule et reconductible facilement deux fois une année.

M. Ferré présente l'unique offre reçue de l'entreprise Fispar:

Analyse – Location et maintenance

N°	Nom	Motivation	Note
Critère d'attribution N° 1 : Critère 1 : Prix des prestations Appréciation sur 40 points			
Note du candidat A = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat A) 40 est la note maximale. Le nombre de point sera arrondi au centième près.			

	Prix annuelle de la location	PSE 1	TVA
FISPAR	79 800,00 € HT soit un montant mensuel de 6 650,00€ HT	82 200,00€ HT, soit un montant mensuel de 6 850,00€ HT BASE + PSE 1 : 162 000,00€ HT, soit 13 500,00€ HT	5,5%

Demande de précision concernant le montant de la PSE

Réponse du 16/09 de FISPAR :

« Le coût de la PSE est plus important car il s'apparente à une location courte durée :

Frais de mise à disposition, de convoyage,

Frais de préparation, de nettoyage,

Il s'agit d'un véhicule sur parc dont la disponibilité doit être immédiate et flexible. »

Une demande de prestation supplémentaire avait été demandée. Mais le coût est trop important.

DELIBERATION BOM 26 TONNES :

Le Smidom souhaite se mettre en conformité par rapport à la charge utile collectée pendant les collectes. L'achat d'un véhicule de type BOM 26 tonnes est donc nécessaire.

Une procédure passée en appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles R2124-1, R2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

M. Ferré présente les offres reçues :

Analyse – Acquisition

N°	Nom	Motivation	Note
Critère d'attribution N° 1 : Critère 1 : Prix Appréciation sur 50 points			
Note du candidat A = 50 x (offre la plus basse / offre du candidat A) 50 est la note maximale. Le nombre de point sera arrondi au centième près.			

	Prix d'achat	PSE 1 - + 1 an	Base + PSE	PSE 2 - + 2 ans	PSE 3 - + 3 ans	PSE 4 - maintenance	TVA
TSD	231 352,00 €	4 087,00 €	235 439,00 €	8 196,00 €	12 892,00 €	2 760,00 €	20,00%
TERBERG MATEC	235 000,00 €	6 274,00 €	241 274,00 €	/	/	/	20,00%
SEMAT	222 883,80 €	6 650,00 €	229 533,80 €	10 800,00 €	13 950,00 €	/	20,00%

Notation du critère prix - Offre de base	Classement
TSD	48,17
TERBERG MATEC	47,42
SEMAT	50,00

Notation du critère prix - Offre de base + PSE	Classement
TSD	48,75
TERBERG MATEC	47,57
SEMAT	50,00

M.Ferré indique que sur les trois candidatures recevables, l'offre de SEMAT est économiquement la plus avantageuse.

La Commission d'appel d'offre du 19 septembre a retenue les classements des offres proposées.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'AUTORISER LA SIGNATURE DES DEUX MARCHES

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE la signature du marché location grue et du marché d'acquisition d'un véhicule BOM 26tonnes.

15.ANIMATION AU SEIN DES ECOLES

M. Ferré expose les différentes animations mises en place sur le territoire

- Concours Ecole 2025
 - Thème des TLC (accord du Relais)
 - 17 écoles inscrites
 - Semaine 42 à 47
- Animations scolaires
 - Inscriptions jusqu'au 22 septembre sur quatre thématiques différentes
 - Classes : du CE 1 au CM2

16.DELIBERATION DE REGULARISATION EMPLOIS

DELIBERATION RECRUTEMENT EMPLOI MISSION CDD

En raison d'un surcroit d'activité en rapport à la mise en place des caméras Vizzia et de l'outil Lixo, un emploi a été créé pour la période du 1 juillet au 20 août 2025. Une délibération est nécessaire pour régulariser la situation.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER LE CONTRAT MIS EN PLACE

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le recours un emploi de type CDD.

DELIBERATION RECRUTEMENT STAGIAIRE

Le Smidom a accueilli une stagiaire du 01 avril au 27 juin dans le cadre de son diplôme « Protection et gestion de l'environnement, parcours gestion des déchets ». Une délibération est nécessaire pour régulariser la situation.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER LE CONTRAT MIS EN PLACE

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la convention du stagiaire.

17.QUESTIONS DIVERSES

M. Ferré indique que le nouveau local gardien de St Etienne a fait l'objet de vandalisme, avec un préjudice de 15 000€. Malgré les dépôts de plaintes et la vidéosurveillance, les déchèteries sont vandalisées tous les soirs.

Elodie Balland, Responsable de la Redevance Incitative présente le nouvel aménagement de l'accueil du Smidom.

Organom : Le transfert de compétences a été délibéré le 1^{er} juillet dernier. Pour rappel, Organom souhaite reprendre l'intégralité des flux papiers, emballages et déchèteries (DNR, DV, inertes et amiante). La mise en place est pour le moment prévue au 01/01/2027. Une réflexion devra avoir lieu à ce moment-là.

Guéreins : Un point d'apport volontaire a été mis en place sur l'impasse de la croisée. L'arrêt de la collecte en porte à porte aura lieu le 6 octobre.

REP PMCB : La REP du bâtiment subie des aléas, notamment avec l'annonce de l'arrêt de la collecte sur ce flux il y a quelques semaines, puis l'annonce récente d'une reprise de l'activité.

Flux collectes sélectives : une campagne de nettoyage des colonnes d'apports volontaires a eu lieu les semaines 39 et 40.

Campagne nationale biodéchets : Un document a été diffusé aux communes sur la valorisation des biodéchets.

Broyage à domicile : L'opération aura lieu du 17 au 21 novembre.

Couches lavables : Audrey Dussauge, chargée de prévention fait un retour d'expérience sur la mise en place de réunion d'informations et de prêt de couches lavables octroyés par le Smidom. Sur 10 familles qui ont participé à l'expérimentation, plusieurs sont convaincues.

En parallèle, une subvention de l'ordre de 150€ est octroyée par famille pour l'achat de couches lavables sous justificatifs.

Des ateliers découverte perdureront tous les trimestres pour promouvoir les couches lavables. Une délocalisation pourrait être envisagée selon le nombre de personnes intéressées sur un secteur.

Mme Dussauge présente également le jardin pédagogique créé au sein des espaces verts du Smidom, permettant de recevoir du public pour des animations autour de la prévention. Une ruche a également été installée.

Agenda dernier trimestre 2025 :

Octobre 2025

Bureau n° 38 le vendredi 24 octobre

Novembre 2025

Comité n° 39 le vendredi 7 novembre

Bureau n° 39 le vendredi 21 novembre

Décembre 2025

Comité n° 40 le vendredi 12 décembre

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 21 NOVEMBRE

Le secrétaire de séance
Romain Cottey

Le Président
Paul Ferré

